



Conseil communal du 28/01/2026

Réponse à l'interpellation n°24 :

« Le renforcement de la sécurité et de la propreté dans le Quartier Nord ; Interpellation introduite par M. BASSAMBI Yves, Conseiller communal. » (ordre du jour complémentaire)

LE CONSEIL PREND CONNAISSANCE.

Monsieur le Conseiller Bassambi,

Je vous remercie pour cette interpellation qui met en lumière les défis majeurs auxquels notre commune fait face.

Vos interrogations font pleinement écho à notre vision politique pour la législature 2025-2031 : faire de Saint-Josse une commune où l'humain est au centre, et où la sécurité, la proximité et la dignité constituent les piliers de notre action publique.

Notre Note de politique générale est claire : dans un contexte socio-économique complexe, nous devons garantir à chaque habitant un cadre de vie serein. C'est précisément pour protéger ce lien social et cette qualité de vie que nous déployons aujourd'hui des moyens sans précédent dans le Quartier Nord.

Sur la base de vos questions, voici les précisions que je souhaite apporter au nom du Collège :

1. Sur le déploiement et les horaires des Gardiens de la Paix

Le passage à 16 Gardiens de la Paix constitue une augmentation significative de notre capacité d'intervention. Pour couvrir l'ensemble de la zone critique, nous avons mis en place un système de patrouilles mobiles et fixes qui privilégie les points névralgiques identifiés par les riverains. Quant à l'horaire jusqu'à 21h00, il répond à une demande urgente de sécurisation lors du retour des travailleurs et des écoliers. Nous n'excluons pas, après une phase d'évaluation de trois mois, d'étendre ces plages horaires si les rapports de terrain démontrent une nécessité impérieuse de présence humaine en fin de soirée.

2. Sur la collaboration avec les forces de police

La sécurité est une chaîne dont chaque maillon compte. Nos Gardiens de la Paix ne sont pas des policiers, mais ils en sont les partenaires indispensables. Un protocole de communication directe via des terminaux radios sécurisés permet une transmission d'informations en temps réel entre nos agents et la Zone de Police Polbruno. Dès qu'un comportement dangereux ou une situation de vente de stupéfiants est constaté, l'alerte est donnée instantanément, permettant une intervention policière ciblée et rapide.

3. Sur le durcissement des sanctions pour la propreté

L'impunité en matière de propreté urbaine touche à sa fin. Comme l'a souligné l'Échevin de la Propreté, nous formons actuellement de nouveaux agents constatateurs pour multiplier les contrôles. Dès le mois prochain, le barème des amendes administratives sera revu à la hausse. Pour les dépôts clandestins, les sanctions pourront désormais atteindre des montants exemplaires, car nous considérons que polluer l'espace de vie d'autrui est un manque de respect grave envers la collectivité. La facturation systématique des frais d'enlèvement s'ajoutera, bien entendu, à l'amende elle-même.

4. Sur l'accompagnement social et la toxicomanie

Nous ne faisons pas l'autruche : la sécurité ne se règle pas uniquement à coups de matraques ou d'amendes. La toxicomanie est un enjeu de santé publique. Notre action s'articule autour de deux axes :

- Le volet communal : Un renforcement de nos services sociaux de proximité pour orienter les usagers vers les soins.
- Le volet régional : Nous exigeons de la Région une meilleure répartition des centres d'accueil. Saint-Josse prend sa part de solidarité, mais elle ne peut porter seule toute la détresse sociale de Bruxelles. Nous renforçons nos partenariats avec les ASBL de terrain pour que chaque intervention de rue puisse aussi être une porte de sortie vers le soin.

Le Quartier Nord, Monsieur le Conseiller, est en effet notre vitrine. Par ces mesures, nous envoyons un signal de fermeté mais aussi de soin. Nous suivons la situation de près et n'hésiterons pas à ajuster nos moyens si nécessaire.